



Communiqué de presse

"Passoires thermiques" : comment le nouveau DPE crée une illusion de progrès

2 sept 2026

Un arrêté paru le 26 août 2026 officialise la baisse du coefficient de conversion de l'électricité en énergie primaire, de 1,9 à 1,7, à compter du 1^{er} janvier 2027. Cette décision, prise contre l'avis du Conseil supérieur de l'énergie et des acteurs de l'écosystème, s'inscrit dans la continuité d'un premier abaissement il y a un an (déjà en plein mois d'août !). Cette double modification en un an permet donc à des centaines de milliers de logements de quitter le statut de passoire thermique sans aucune amélioration de leur consommation énergétique et de leur confort.

Nos organisations professionnelles, représentant l'ensemble de la filière de l'isolation, dénoncent une décision qui fragilise à la fois les ménages et tous les acteurs de cette filière industrielle française ainsi que les artisans et entreprises associées aux travaux de rénovation énergétique..

Un artifice de calcul, pas une politique de rénovation

Le coefficient d'énergie primaire (CEP) est intégré au calcul du DPE pour une raison précise : mesurer l'impact énergétique d'un logement à l'échelle du pays. En abaissant ce coefficient par la seule voie administrative, le Gouvernement dénature l'esprit même du diagnostic et fausse la trajectoire de planification énergétique qu'il est censé éclairer.

Plus de 300 000 logements classés F et G aujourd'hui, sont ainsi sortis du statut de passoire thermique sans qu'aucuns travaux n'aient été engagés, s'ajoutant au plus de 800 000 logements ayant déjà été requalifiés par la modification du CEP à l'été 2025. Le DPE, conçu à l'origine comme un outil scientifique de pilotage de la rénovation, devient une simple variable d'ajustement politique, modifié pour produire un résultat statistique plutôt que pour refléter une réalité physique. Un tel décalage entre la note affichée et la situation vécue par les occupants, qui ne verront pas leur facture baisser ni leur confort s'améliorer, ruine durablement la confiance des Français dans cet outil.

Concilier isolation et électrification, la seule voie viable

Le Gouvernement présente ce glissement de coefficient comme une réponse rapide pour débloquer le marché locatif en accompagnant l'électrification du parc. Nos organisations soutiennent l'électrification des usages, indispensable à la transition énergétique. Avec ce nouveau texte, le DPE s'éloigne cependant encore plus de son objectif : mesurer la performance énergétique des logements et orienter les propriétaires vers les travaux permettant de l'améliorer durablement.

Électrification et isolation sont des politiques complémentaires et non substituables. Électrifier un logement ne dispense pas d'isoler son enveloppe. L'isolation permet de réduire les déperditions et les besoins de chauffage, afin que chaque kilowattheure électrique consommé contribue réellement au confort du foyer.



Le sujet n'est donc pas d'opposer électrification et rénovation : il est de faire en sorte que le DPE continue de valoriser la performance énergétique du bâtiment. En privilégiant un changement de système de chauffage au détriment de la performance de l'enveloppe, on risque, dans les faits, de privilégier une réponse de court terme, sans traiter les causes structurelles de la mauvaise performance énergétique du parc de bâtiments en France.

Pour protéger le pouvoir d'achat des Français, garantir le confort d'été comme d'hiver et réduire les émissions de CO₂ du secteur du bâtiment, nos organisations appellent le Gouvernement à stabiliser le cadre réglementaire et normatif entourant la rénovation énergétique et à mener une politique de rénovation ambitieuse et pragmatique associant isolation thermique et électrification.

- Elisabeth BARDET, Présidente du FILMM (syndicat national des Fabricants d'Isolants en Laines Minérales Manufacturées)
- Philippe BOUSSEMARY, Président du Mur-Manteau
- Joaquim CORREIA, Président de l'AFIPEB (Association Française de l'Isolation en Polystyrène Expansé dans le Bâtiment)
- Vincent HANNECART, Président de l'AICB (Association des Industriels de la Construction Biosourcée)
- Christine MUSCAT, Vice-présidente du SNPU (Syndicat National des Polyuréthanes)
- Matthieu LECHANTRE, Président de Exiba France (association professionnelle française de promotion des isolants en mousse de polystyrène extrudé (XPS))



A propos de l'AFIPEB

L'Association Française de l'Isolation en Polystyrène Expansé dans le Bâtiment (AFIPEB) est l'organisation professionnelle représentant la filière du PSE. Elle rassemble les producteurs de matière première (polystyrène expansible) et les fabricants de produits en polystyrène expansé pour l'isolation et le génie civil. www.afipeb.org

A propos de l'AICB

L'AICB (Association des Industriels de la Construction Biosourcée) représente les industries françaises produisant des matériaux à destination du marché de la construction et de la rénovation, à partir de ressources biosourcées (bois, chanvre, lin, papier recyclé, coton recyclé, bambou, herbe, paille...). L'AICB compte aujourd'hui 18 membres industriels disposant d'une vingtaine de sites de production, répartis sur l'ensemble du territoire français. www.batiment-biosource.fr

A propos d'Exiba France

EXIBA France est l'association professionnelle française dédiée à la promotion des isolants en polystyrène extrudé (XPS).

Elle regroupe les 4 industriels majeurs de la fabrication d'XPS, qui mettent en commun leur expertise afin de développer les connaissances techniques et scientifiques, tout en valorisant les performances thermiques, mécaniques et énergétiques de leurs panneaux isolants. www.exiba.fr

A propos du FILMM

Le syndicat national des Fabricants d'Isolants en Laines Minérales Manufacturées (FILMM) est le porte-parole des industriels produisant en France des laines minérales de verre et de roche. Il représente ses membres auprès des Pouvoirs Publics ainsi que de tous les acteurs de la construction. www.filmm.org

A propos du Groupement du Mur Manteau

Le Groupement du MUR MANTEAU fédère les industriels de l'Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE) avec pour objectif de promouvoir cette solution comme levier majeur de performance énergétique et environnementale des bâtiments. Organisation professionnelle transversale, il compte 32 membres qui rassemble les fabricants de systèmes d'ITE ainsi que les industriels de l'isolation et des composants. <https://www.mur-manteau.fr/>

A propos du SNPU

Le Syndicat National des Polyuréthanes (SNPU) est l'organisation de référence pour la promotion du panneau d'isolation rigide en polyuréthane en France. Il réunit les principaux industriels fabricants de panneaux d'isolation en mousse rigide de polyuréthane à haute performance ainsi que les fabricants de matières premières. www.snpu.fr